



R'EDUC-SPORT

(SAISON SPORTIVE 2015 / 2016)

CDOS/80/2015

Bénéficiaires :

Jeunes nés du **16 septembre 1997 au 1^{er} septembre 2008** bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou à l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) délivrée par la CAF.

Conditions d'attribution :

L'activité sportive doit être pratiquée :

- dans une association sportive **affiliée** à une fédération bénéficiant de l'**agrément sport** délivré par la direction départementale de la cohésion sociale de Paris,
- ou
- dans une association sportive scolaire (affiliée à l'UNSS, l'USEP ou l'UGSEL),

dont le **siège social** est situé à Paris.

Les jeunes bénéficiaires doivent posséder une licence délivrée par une fédération sportive agréée.

Les familles bénéficiaires doivent résider à Paris.

« R'éduc-sport » est une aide financière égale à 50 % du coût de la cotisation sportive annuelle.

CETTE AIDE EST PLAFONNEE A 60 €.

Période d'inscription dans les clubs :

Les inscriptions dans les clubs pour la saison sportive 2015 / 2016 doivent être effectuées impérativement avant le 15 novembre 2015.

Modalités de remboursement :

Le montant de la réduction sera versé au club, après réception des pièces demandées et étude des dossiers informatiques par le CDOS de Paris.

IMPORTANT

LES PIÈCES SONT A FOURNIR, PAR LE CLUB DEMANDEUR, AU CDOS DE PARIS AVANT LE 1^{ER} DECEMBRE 2015
DELAI DE RIGUEUR

1/ Pour chaque bénéficiaire : copie du relevé CAF du mois d'août ou de l'attestation ARS ou AEEH établie par la CAF (pas de copie écran). Attention : les plus de 16 ans obtiennent l'ARS sous réserve de scolarisation, par conséquent le relevé CAF s'obtient, après demande des parents, au mois d'octobre.

2/ Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'association.

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE PARIS
32 RUE ROTTEBOURG – 75012 PARIS - TELEPHONE : 01.49.28.06.00

contact@cdosparis.fr

SITE INTERNET : <http://paris.franceolympique.com>

MAIRIE DE PARIS

